

**Délibérations du
Comité Syndical**

EPIDROPT

EPIDROPT

Syndicat mixte ouvert

Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage

24500 EYMET

Siège : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

Séance du 28 juin 2023

Délibération n° DE_2023_042

Date de la convocation : 16/06/2023

Membres

en exercice :

17

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à 9 h 30 à la salle de réunion de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord - 23 avenue de la Bastide - 24500 - EYMET, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESIN.

Présents : 9

Votants : 11

Présents : Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Danielle DHELIAS (CD 47), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT), Stéphane FARESIN, Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Daniel BARBE (CD 33)

Pour : 11

Contre : 0

Présents non votants :

Abstentions : 0

Représentés : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL) par Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Jérôme BETAÏLLE (CD 24) par Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL)

Excusés : Christian BONNEAU (SMER E2M), Jean DE MONTEIL (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Marie-Lise MARSAT (CD 24), Laurent MERSIE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Bruno MONTI (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Bernard PATISSOU (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL)

Absents : Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT), Pierre CAMANI (CD 47), Jean-Baptiste CHEMIN (SM DROPT AMONT), Christelle GUIONIE (CD 33)

Secrétaire de séance : Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT)

Objet : Stratégie agricole du SAGE Dropt : Appel à projets économies et efficacité de l'eau

Monsieur le président présente à l'assemblée une mesure de l'Agence de l'Eau Adour Garonne relatif aux économies d'eau.

Un appel à projets économies et efficacité de l'eau pourrait financer :

1. Sur le volet « accompagner les transitions vers des pratiques agro-écologiques sobres en eau » : des études et expérimentations sur de nouvelles pratiques, conseil collectif ou individuel pour favoriser la diffusion des pratiques permettant d'augmenter l'efficacité de l'eau dans un objectif de diminution des prélèvements.

Le financement pour le conseil individuel est plafonné à 4 jours par exploitation, intégrant un diagnostic-conseil complet sur les enjeux quantité et qualité.

2. Sur le volet « améliorer la gestion des réseaux collectifs d'irrigation et investir dans la micro-irrigation » :

Le financement sur les modules de télétransmission des compteurs communicants et micro-irrigation : PSR ou AEAG 70 % au maximum,

3. Sur le volet « améliorer l'efficacité des retenues de réalimentation, des canaux et des barrages » : études et élaboration d'outils d'aides à la décision sur la gestion du soutien d'étiage, outils de télégestion permettant notamment l'amélioration du suivi des prélèvements en temps réel et analyse des besoins de prélèvements des canaux, automatisation des vannes, écluses, stations hydrométriques, optimisation des volumes.

Le financement : 70 % maximum Agence de l'Eau Adour Garonne.

3. Déroulement de l'appel à projets

3.1. Calendrier

Les projets pourront être présentés à différents stades d'avancement :

- déclaration d'intention d'opération avec un projet à préciser (projet qui nécessite par exemple une étude pilote avant le 30 septembre 2024),
- directement un projet d'étude, ou d'animation, ou de travaux sur la base d'un avant-projet ou d'un cahier des charges (CCTP).

En fonction du stade d'avancement du projet, différents documents seront à transmettre pour le dépôt de la demande d'aide sur le portail de gestion des aides de l'Agence. Les projets seront sélectionnés, le cas échéant, selon des critères techniques (coût efficace, volume économisé et zone déficitaire notamment) en tenant compte de la date de dépôt de dossier complet (contenant l'ensemble des pièces requises) et dans la limite de la dotation.

L'appel à projets est organisé ainsi en quatre phases :

Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
Ouverture de l'appel à projets > 10 mai 2023	Lettre d'intention avec un projet à préciser > dépôt de la demande avant le 30 septembre 2023	Finalisation des dossiers de demande d'aide > dépôt de la demande avant le 30 août 2024	Décision de financement de mai 2023 à décembre 2024
	Suivi par un comité de sélection		

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présent, décide :

- D'autoriser le président à candidater et présenter à l'AEAG une lettre d'intention en lien avec les 3 volets suivants :
 - o Accompagner les transitions vers des pratiques agro-écologiques sobres en eau,
 - o Améliorer la gestion des réseaux collectifs d'irrigation et investir dans la micro-irrigation,
 - o Améliorer l'efficacité des retenues de réalimentation, des canaux et des barrages : études et élaboration d'outils d'aides à la décision sur la gestion du soutien d'étiage, outils de télégestion permettant notamment l'amélioration du suivi des prélèvements en temps réel et analyse des besoins de prélèvements des canaux, automatisation des vannes, écluses, stations hydrométriques, optimisation des volumes.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 29 juin 2023
et publié ou notifié
le 29 juin 2023

Le secrétaire de séance,
Christian DIEUDONNE

Le président,
Stéphane FARESIN